

DECRET N° 86-172 du 5 Mai 1986

PORTANT Nomination des Lieutenants-Stagiaires des Forces Armées Populaires du Bénin au grade de Lieutenants, et de Commissaires-Stagiaires au grade de Commissaires de 2ème Classe pour compter du 1er Octobre 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'ordonnance 77-14 du 25 Mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU la Loi n° 81-014 du 10 Octobre 1981 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU le décret N° 86-171 du 5 Mai 1986 portant inscription au tableau d'avancement des Lieutenants-Stagiaires et Commissaires-Stagiaires au grade de Lieutenants et Commissaires de 2ème classe des Forces Armées Populaires du Bénin au titre de l'année 1986.

Sur proposition du Ministre de la Défense et des Forces Armée Populaires ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1986 ;

§ E C R E T E :

Article 1er.- Les Lieutenants-Stagiaires des Forces Armées Populaires du Bénin dont les noms suivent sont nommés respectivement aux grades de Lieutenants et Commissaires de 2ème Classe pour compter du 1er Octobre 1986 :

.../...

I FORCES DE DEFENSE NATIONALE :

- Lieutenant-Stagiaire MENSAH Emmanuel ;
- Lieutenant-Stagiaire NOMA Sinti ;
- Lieutenant-Stagiaire MOUTAIROU Wassi O. ;
- Lieutenant-Stagiaire SOHOU H. Lodonou Boniface ;
- Lieutenant-Stagiaire DJOLOLO Alfred ;
- Lieutenant-Stagiaire AMOUSSOU Avodagbé ;
- Lieutenant-Stagiaire DOTONOU Pascal ;
- Lieutenant-Stagiaire BAH Boukari ;
- Lieutenant-Stagiaire AGONGLO Barthélémy ;
- Lieutenant-Stagiaire EDAH C. Aristide ;
- Lieutenant-Stagiaire WONGLA Flavien ;
- Lieutenant-Stagiaire TABOUDIENI Dama ;
- Lieutenant-Stagiaire KONIGA BONI Philippe ;
- Lieutenant-Stagiaire AMOUSSOU Etienne ;
- Lieutenant-Stagiaire MAMA Sanni ;
- Lieutenant-Stagiaire LIMA Gustave Patrice ;
- Lieutenant-Stagiaire VIGNONZAN Toussaint ;
- Lieutenant-Stagiaire LIMA Félix.

II - FORCES DE SECURITE PUBLIQUE :

2-1 COMMANDEMENT DES COMPAGNIES :

- Lieutenant-Stagiaire YAYA Adimi ;
- Lieutenant-Stagiaire KIKI Dorothee ;
- Lieutenant-Stagiaire EGOUCHOLA Salomon ;
- Lieutenant-Stagiaire CHAHOUNKA Vignone E. ;
- Lieutenant-Stagiaire JOHNSON. Yacolé ;
- Lieutenant-Stagiaire TOKPO Joseph ;
- Lieutenant-Stagiaire DOHINNON Christophe ;
- Lieutenant-Stagiaire AKPATA Tranquillin ;
- Lieutenant-Stagiaire HOUNDONUGBO Jean ;
- Lieutenant-Stagiaire DAYATO Q. Léon ;
- Lieutenant-Stagiaire OUOROU Zoumarou Innocent ;
- Lieutenant-Stagiaire MOHAMED Abdoulaye ;
- Lieutenant-Stagiaire DESSAGBOLI Séverin.

.../...

2-2 - COMMANDEMENT DES COMMISSARIATS ;

- Commissaire-Stagiaire AKOUETE C. Appolinaire ;
- Commissaire-Stagiaire ANKI D. O. Maïga ;
- Commissaire-Stagiaire BEHANZIN Awagbè Francis ;
- Commissaire-Stagiaire BONOU Martial Augustin ;
- Commissaire-Stagiaire ZOMALETO Mathias.

Article 2.- Le Ministre de la Défense et des Forces Armées Populaires et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Mai 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National ,

Mathieu KEREKOU.-

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE


Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 2 SGCEN 4
SPD 2 MDFAP-MFE 8 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et
ses Sections 3 EMG/FAP 10 EM/FSP 8 EM/FDM 8 DSI 4 CAB-Mil 4
DB-DCF-DSDV-BTCP-DI 20 DCCT-ONEPI-GCONB 3 BN-DAN 4 UNB-FASJEP-
EMA 6 Intéressés 35 JORPB 1.-